

Contes prend soin de ses églises et veut créer des logements sociaux

Lors du dernier conseil municipal, les élus contoises ont mis le patrimoine et l'aménagement du territoire communal au cœur des discussions.

Le patrimoine religieux, tout d'abord, va être particulièrement choyé avec l'annonce de la remise en état des cloches et des équipements en lien dans les églises. Pas moins de sept lieux de culte sont concernés par ces travaux qui seront répartis entre les édifices du centre village et des hameaux de la Vernéa, Sclos et la Pointe. Dans ce dernier, l'église Saint-Maurice, construite en 1930, est la propriété du diocèse de Nice (les six autres édifices appartiennent à la commune car construits avant 1905⁽¹⁾). Mais son campagne, construit avant 1905, est, comme tous les autres clochers de Contes, dans le giron de la municipalité. Coût total des différents



Les chantiers pour la défense du patrimoine se poursuivent à Contes. Parmi les engagements de la mairie, les cloches communales seront remises en état. Ici, l'église Saint-Maurice du hameau de la Pointe.

(Photo O. F.)

chantiers : 38 279 euros hors taxes.

20 logements sociaux en plein centre

Autre enjeu historique, celui de la mise en lumière du pa-

trimoine rural non protégé avec le projet de restauration de la noria de la Vernéa. Pour cette réfection, il s'agit de finaliser un projet global d'itinéraire touristique et artistique autour des équipements professionnels

d'antan inutilisés et à restaurer.

Autre projet, cette fois lié à l'habitat : la conversion de l'ancienne crèche Les Oliviers et de la maison mitoyenne en logements sociaux.

Depuis le départ des services liés à la petite enfance vers le site intercommunal du Pilon, les bâtiments situés à quelques mètres de la place Ollivier étaient vacants. Le complexe immobilier serait suivi de la création de 32 places de stationnements. Fidèle à sa politique du logement « à taille humaine, maîtrisée et équilibrée », le maire, Francis Tujague, a donné les détails de l'opération : huit T2, onze T3 et un T4, répartis sur 589 et 537 m², formeront l'ensemble immobilier localitif social. Le programme de construction sera confié à SEM Habitat 06 qui a estimé le coût de l'opération, achat du terrain et démolition des

bâtiments compris, à 4 301 064 euros. La cession des parcelles fera l'objet d'une autre délibération, après avoir sollicité l'avis des domaines. Dans ce projet, la commune a décidé d'allouer une contribution de 340 000 euros minimum au bailleur pour l'aider dans ce projet.

O. F.

1. Au cours de la Révolution française, les biens du clergé sont nationalisés. Sous le régime du Concordat, en 1802, les édifices religieux des cultes reconnus sont propriétés

des établissements publics du culte. La loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État prévoit que ces lieux de culte deviennent la propriété des nouvelles associations culturelles. L'Église catholique ayant refusé de s'organiser en associations culturelles, « les édifices (...) [deviennent] la propriété des communes ». Bien que propriétés des communes, ces biens ont été affectés à l'Église catholique, à titre gratuit, exclusif et perpétuel. Selon un rapport du Sénat de 2015, 90 % des églises catholiques sont propriété des communes. L'Église catholique est propriétaire des églises construites après 1905, via des associations diocésaines.

Plus de vert autour du site d'escalade

Dernier sujet à l'ordre du jour qui ravira les grimpeurs, le site d'escalade du Plantier va se voir enrichi d'espaces naturels de 52 856 m² et 6 523 m² que la commune vient d'acquérir à des particu-

liers pour 107 000 euros. « Il s'agit de renforcer et pérenniser le site d'escalade par une zone naturelle déjà existante », a résumé l' élu Dominique Celeschi.